



Cb3L1-7323/8647-1/3-2026209532140004-11360



Réf.: 005467031 23979

FM PRODUCT SRL
R d'Emines 64
5080 Rhisnes



Modulis



Références

Modulis: 5467031

BCE : 0505988127

Votre courtier



'GERARDY' Insurance Broker

R de la Station 45

4880 Aubel

☎ 087 68 01 68

✉ info@gerardy.be

Des questions sur ce document ?

☎ AG : +32 (0)2 664 13 60 (8h30 - 16h30)

✉ myag@aginsurance.be

Vous recevrez bientôt votre Bonus Modulis 2025

24 février 2026

Cher client,

Vous avez regroupé vos assurances professionnelles d'AG dans un dossier Modulis. Vous en récoltez à présent les fruits : vous allez recevoir votre Bonus Modulis. Il correspond à 10% de toutes les primes que vous avez payées en 2025.

Vous avez droit à 877,61 euros¹

Fin avril, ce montant sera versé automatiquement sur le compte bancaire BE39001745080419.

Vous ne devez rien faire : vous aviez en effet indiqué via My AG que vous souhaitez recevoir votre bonus automatiquement sur ce numéro de compte.

Vous souhaitez à nouveau modifier votre numéro de compte ?

Vous pouvez le faire via votre espace client sécurisé My AG pour Professionnels. Connectez-vous et suivez les différentes étapes pour valider votre bonus. Nous vous invitons à le faire **jusqu'au 21 avril 2026** afin que nous puissions effectuer le paiement.

Retrouvez les détails exacts de la procédure à la page 3 de cette lettre.

Astuce : le numéro de compte indiqué ci-dessus est correct mais vous souhaitez recevoir votre bonus avant la date indiquée ci-dessus ? C'est possible : il vous suffit de valider votre bonus via My AG en suivant les étapes décrites. Vous le recevrez quelques jours plus tard.

SA 2602-0109



Des questions ?

Besoin d'aide lors de la procédure ? Contactez notre Customer Contact Center via myag@aginsurance.be ou par téléphone au numéro 02 664 13 60.

D'autres questions ? Votre courtier reste bien entendu, toujours à votre disposition.
Nous vous remercions pour votre confiance.

Frédéric Van Dieren
Directeur Commercial
Broker Channel
AG

Annexe : détail de votre Bonus Modulis.



¹ Vous ne recevrez le bonus que si vous remplissez toutes les conditions d'octroi pour le Bonus Modulis au moment de la validation, et si votre dossier Modulis est toujours en vigueur au 01/01/2026.



My AG : votre espace client sécurisé

My AG pour les professionnelles est efficace, sécurisé et offre de nombreux avantages. Vous pouvez y consulter tous vos contrats AG et contrôler vos données bancaires pour votre Bonus Modulis.



Espace client sécurisé My AG : le représentant digital de votre entreprise valide le bonus

Pour recevoir votre Bonus Modulis en toute sécurité, le représentant digital de votre entreprise doit se connecter à My AG pour le valider.

Le représentant digital de votre entreprise est : **Michael Fautre**

Vous n'êtes pas le représentant digital ? Transmettez ce courrier à la personne susmentionnée.

Vous êtes le représentant digital ? Suivez ensuite les étapes ci-dessous pour recevoir le bonus.

1. Connectez-vous à l'espace client My AG :

- Allez sur www.ag.be/MyAGProfessionnels et cliquez sur 'Je me connecte à mon espace client'.
- Connectez-vous à l'aide de l'application mobile itsme® ou de votre carte d'identité (via votre lecteur eID).

2. Validez le Bonus Modulis

- Cliquez sur le bouton 'Gestion Bonus Modulis'.
- Confirmez le numéro de compte bancaire ou adaptez-le. Quelques jours plus tard, nous verserons le bonus. En cas de changement de numéro de compte, le délai peut s'avérer un peu plus long.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez cocher l'option permettant de recevoir votre bonus automatiquement sur le même compte à partir de l'année prochaine (si toutes les conditions d'octroi sont à nouveau remplies). Vous n'aurez alors plus besoin de vous connecter et de valider via My AG.

Vous souhaitez changer le représentant digital de votre entreprise ?

Pour ce faire, vous aurez besoin de **votre numéro BCE**, de votre **numéro de dossier Modulis : 5467031** et des **données d'identité** de la personne que vous désignez comme représentant digital – telles qu'indiquées sur la **carte d'identité**.

1. Désignez un nouveau représentant digital :

- Allez sur <https://ag.be/myagbienvenue/fr>
- Identifiez-vous, votre entreprise, et le représentant digital de votre choix (en rentrant les données personnelles de la personne désignée - voir carte d'identité).

2. Le représentant digital s'enregistre sur l'espace client My AG

- Il clique sur le lien « Je me connecte à My AG » dans l'e-mail qu'il a reçu de notre part. Si cet e-mail ne se trouve pas dans sa boîte de réception, il doit vérifier ses spams.
- Sur l'écran d'enregistrement, le représentant choisit s'il s'inscrit avec itsme® ou sa carte d'identité (via lecteur eID).

3. Une fois connecté à My AG, le représentant digital peut valider le Bonus Modulis

- Il doit cliquer sur le bouton « Gestion Bonus Modulis ».
- Il peut ensuite confirmer ou adapter le numéro de compte bancaire. Quelques jours plus tard, nous verserons le bonus. En cas de changement de compte, le délai peut s'avérer un peu plus long.



- S'il le souhaite, il peut cocher l'option permettant de recevoir le bonus automatiquement sur le même compte à partir de l'année prochaine (si toutes les conditions d'octroi sont à nouveau remplies). Il n'aura alors plus besoin de se connecter et de valider via My AG.



1243447100000
R-6-000000





Modulis

Références

Modulis: 5467031
BCE : 0505988127

Votre courtier



'GERARDY' Insurance Broker
R de la Station 45
4880 Aubel
☎ 087 68 01 68
✉ info@gerardy.be

Réf.: 005467031 23979
FM PRODUCT SRL
R d'Emines 64
5080 Rhisnes

Détail Bonus Modulis en date du 15/12/2025

Des questions sur ce document ?

☎ AG : +32 (0)2 664 13 60 (8h30 - 16h30)
✉ myag@aginsurance.be

Remboursement de prime pour la période du 01/01/2025 - 31/12/2025

Montants en EUR

Description du contrat	Période de couverture	Montant Net	Taxes et contributions	Total
Transport de marchandises jusqu'à 3,5 tonnes				
03/38.385.754	05/03/2025-31/12/2025	-59,50	-12,46	-71,96
03/37.005.152	01/01/2025-31/12/2025	-174,19	-37,30	-211,49
03/33.223.632	01/01/2025-31/12/2025	-68,00	-14,04	-82,04
03/32.840.221	01/01/2025-31/12/2025	-128,03	-26,52	-154,55
RC Entreprise - Formule RC				
03/66.428.674	01/01/2025-31/12/2025	-39,19	-3,65	-42,84
Top Commerce				
03/51.696.113	01/01/2025-31/12/2025	-207,90	-32,90	-240,80
03/52.971.692	01/01/2025-31/12/2025	-63,77	-10,16	-73,93
Total Bonus Modulis				-877,61



Complément d'informations

- La liste des contrats ci-dessus est utile pour votre comptabilité
- Conformément à la législation actuelle, une fiche fiscale vous sera envoyée durant le 2ème trimestre de 2027 pour ce remboursement de prime.
Néanmoins, ne doivent pas faire l'objet d'une fiche fiscale, les avantages ou sommes payées dont le montant total ne dépasse pas annuellement 250 EUR par bénéficiaire.
- Afin de respecter cette réglementation, nous sommes dans l'obligation de communiquer à l'Administration Fiscale votre numéro BCE lors de l'émission de la fiche fiscale.
Sans ce numéro BCE, le bonus Modulis ne pourra plus être octroyé.

